



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF 93 Ouest

COMITE TPE /PME / ETI

www.clubs-medef93ouest.com

COMITE TPE-PME-ETI

A compter du 1^{er} octobre, toutes dispositions nouvelles concernant les entreprises entrent désormais en vigueur à un nombre réduit et prévu à l'avance d'échéances fixes dans l'année, avec un objectif de deux dates à terme.

Chaque texte réglementaire concernant les entreprises doit comporter un différé d'entrée en vigueur, d'une durée adaptée à l'objet de ce texte et qui, en tout état de cause, ne doit pas être inférieure à deux mois à compter de sa publication au Journal officiel.

L'entrée en vigueur des textes réglementaires concernant les entreprises se fait désormais à un nombre limité d'échéances, prédéterminées dans l'année : **le 1^{er} janvier ou le 1^{er} juillet**, ainsi que, mais subsidiairement, le 1^{er} avril ou le 1^{er} octobre.

Depuis le 1^{er} octobre dernier, le site public « [Legifrance](http://www.legifrance.gouv.fr) » propose une rubrique intitulée « [Entreprises – Entrée en vigueur des textes](#) » qui permet à l'internaute d'accéder à l'ensemble des textes réglementaires concernant les entreprises qui vont entrer en vigueur.

À PROPOS
DE NOUS



MEDEF 93 Ouest – 10 rue Ampère – 93400 Saint-Ouen
bienvenue@medef93ouest.com

www.clubs-medef93ouest.com